

The Permanent Mission
of the Kingdom of Morocco
to the United Nations
New York



البعثة الدائمة للمملكة المغربية
لدى الأمم المتحدة
نيويورك

NV/DOALOS/28 /2020

The Permanent Mission of the Kingdom of Morocco to the United Nations presents its compliments to the Division for Ocean Affairs and the Law of the Sea, and referring to the latter's note verbale LOS/SGR/2020/1/ST dated 16 December 2019, has the honour to transmit herewith the contribution of Morocco on the theme "Sea-level rise and its impacts".

The Permanent Mission of the Kingdom of Morocco to the United Nations avails itself of this opportunity to renew to the Division for Ocean Affairs and the Law of the Sea, the assurances of its highest consideration.



New York, 19 January 2020

Division for Ocean Affairs and the Law of the Sea
Office of Legal Affairs
United Nations

Analyse relative à l'élévation du niveau de la mer et ses incidences à l'échelle mondiale et à celle du Maroc

Les océans, qui couvrent les 2/3 de la planète, procurent de l'oxygène, pompent environ 30 % du CO₂ émis par les activités humaines de l'atmosphère, et ont absorbé 90 % de la hausse de température enregistrée à l'échelle mondiale. En absorbant une grande partie de la chaleur et du carbone, les océans deviennent plus chauds, plus acides, plus salés et moins riches en oxygène.

Inéluctablement, la mer monte. Le rythme s'accélère : + 3,5 mm par an durant la dernière décennie contre + 2,7 mm durant la décennie précédente. Le changement climatique est moteur dans cette accélération. Selon les dernières hypothèses d'évolution formulées récemment, le cumul pourrait atteindre, d'ici 2100, + 60 cm à + 110 cm, sous l'effet de la fonte des glaces polaires, des glaciers de montagne et de la dilatation des eaux des océans.

Les deltas, les zones côtières et les territoires littoraux que l'activité humaine, toujours plus présente, a conquis sur la mer pour l'agriculture, l'urbanisation, le tourisme, le commerce et certaines industries et infrastructures sont particulièrement exposés.

L'élévation du niveau des océans est loin d'être uniforme. On observe des dérives régionales : le niveau monte dans certaines régions océaniques (jusqu'à 20 millimètres par an par endroits), alors que le niveau baisse d'une quantité équivalente à d'autres endroits. En Méditerranée le niveau du bassin oriental a augmenté de façon très nette, en relation semble-t-il avec une augmentation de la température de ce bassin (observée par les mesures in-situ).

Selon les experts, une augmentation du niveau de la mer de 34 mm provoquerait une perte globale d'environ 30 % des zones côtières humides et des millions de personnes supplémentaires pourraient subir une inondation chaque année.

L'élévation du niveau marin dans les décennies à venir aura de nombreuses conséquences sur tout le globe. Il est estimé qu'environ 70% des littoraux mondiaux connaîtront un changement, ce qui affectera inéluctablement les 700 millions de personnes vivant à moins de 10 mètres au-dessus du niveau marin ou proches des côtes.

L'augmentation des phénomènes météorologiques extrêmes fait également craindre des risques plus fréquents de submersion marine et d'inondation jusqu'à l'intérieur des terres.

On estime actuellement que la hausse du niveau des océans, est associée pour 1/3 à la dilatation des océans, dilatation liée elle-même au réchauffement climatique, et pour 2/3 à la fonte des glaciers et des calottes polaires.

Les changements de température de l'eau impactent les variations du niveau des mers. L'eau se dilate en chauffant, provoquant une augmentation de son volume, et donc une élévation du niveau.

Les glaciers reculent presque partout dans le monde. D'ici 2100, les glaciers d'Europe centrale, du Caucase, de l'Asie du Nord, de la Scandinavie, des Andes tropicales, du Mexique, de l'Afrique de l'Est et de l'Indonésie pourraient perdre 80% de leur masse d'après les projections les plus pessimistes sur le niveau d'émissions de CO₂. Certains pourraient disparaître même si les émissions baissent.

La quasi-totalité des pays bordés par la mer risquent d'être affectés par l'élévation du niveau marin. A cette élévation lente et régulière du niveau de la mer, s'ajoute un danger plus ponctuel pour les habitants des zones côtières et des petits états insulaires: une montée subite des eaux, liée aux phénomènes météorologiques extrêmes qui vont se multiplier.

Aujourd'hui les conséquences du réchauffement climatique sur les océans et les zones gelées concernent directement presque 1,4 milliard de personnes qui vivent sur le littoral (700 millions de personnes habitent dans des zones côtières où l'altitude ne dépasse pas 10 mètres), en haute montagne (670 millions d'habitants), dans les petits états insulaires en développement (65 millions d'habitants) sans compter les 4 millions d'habitants de l'Arctique.

L'exposition du Maroc au risque de la montée des eaux est à prendre sérieusement en considération, d'autant que le littoral est un lieu de forte concentration démographique (60% de la population aujourd'hui et plus de 75% à l'horizon 2025), industrielle (80% des effectifs permanents), touristique (52% de la capacité d'accueil) et commerciale (92% du commerce extérieur). L'axe littoral Kenitra-Jorf Lasfar dispose, à lui seul, de la moitié des unités de production du pays et draine 67% de la fiscalité nationale. En outre, le phénomène de littoralisation s'accentuerait à l'avenir, avec le développement attendu de l'activité touristique, commerciale et industrielle.

La sécurité humaine et économique des zones côtières pourrait être donc sérieusement impactée par l'élévation du niveau des mers, sous l'effet du changement climatique.

Au-delà de son importance socio-économique, l'espace littoral marocain est un patrimoine riche, composé de paysages uniques mais fragiles, et de sites d'intérêt biologique. Le climat marocain a subi, durant les dernières décennies, des transformations qui perturbent largement les caractéristiques temporelles et spatiales des températures et précipitations. L'examen de l'évolution des indices climatiques régionaux montre, avec évidence, une montée inexorable de l'aridité sur l'ensemble du territoire national. Cette situation associée aux conséquences de la montée graduelle des eaux est préoccupante, surtout pour les futures générations.

Pour illustrer davantage les impacts directs d'une montée des eaux inéluctables, des études basées sur simulateur à l'échelle mondiale montrent une situation à risque élevé pour le Maroc, et permet de prendre conscience des dégâts potentiels en cas de montée des eaux.

Non moins important, le changement climatique aurait des impacts sur les courants océaniques dont, notamment, le système upwelling qui concerne les côtes marocaines. Le risque majeur est celui d'une réduction de ce système qui aboutirait au réchauffement des eaux de surface. On aurait ainsi moins de remontées d'eaux profondes et, donc, moins de concentration en sels minéraux et en nutriments. Les effets de ce phénomène pourraient se faire sentir dans une échéance proche, voire même imprévisible : la perte en richesse biologique et donc halieutique de la côte atlantique, du fait d'une réduction de l'upwelling, et le développement d'espèces nuisibles, qui provoquerait des accidents sanitaires majeurs et la contamination d'autres espèces à valeur économique. L'élévation du niveau marin aura également un impact sur les écosystèmes côtiers (marins et terrestres), sensibles aux variations eustatiques locales, comme par exemple les barrières de corail.

Agir sur la vitesse et l'intensité de la montée des eaux nécessite de ralentir le changement climatique et suppose une action forte et coordonnée au niveau local et mondial. Adapter les territoires relève en premier lieu de politiques locales aptes ou non à prendre rapidement des mesures pour ralentir le réchauffement du climat, avec une capacité d'anticipation, et des plans d'aménagements littoraux et/ou la gestion du repli.

À terme, l'élévation du niveau marin oblige à repenser l'aménagement des territoires menacés et la sécurisation des populations concernées. Dans certaines situations, le repli des populations et des activités vers les espaces de l'arrière-pays à l'abri de ces risques, doit être envisagé impactant des régions plus larges que celles directement exposées à la montée des eaux.

Dans ce contexte, la recherche pluridisciplinaire associant toutes disciplines scientifiques concernées mais aussi les parties prenantes, société civile, experts et décideurs, peut et doit jouer un rôle central pour alerter et pour comprendre le phénomène, le quantifier, éclairer les choix stratégiques de gouvernance et accompagner les transitions nécessaires.

Dans cette approche holistique, il importe de bien réfléchir aux modalités de mise en œuvre d'une logique de protection, et ceci afin d'affronter les problèmes dans leur globalité et de proposer des réponses durables. En ce sens, l'anticipation doit guider toute stratégie.

Le Maroc, toujours fidèle et respectueux des règles fondamentales qui régissent la coopération internationale, a ratifié en 1995 les trois conventions issues du processus de la Conférence de Rio et qui portent sur les thèmes des changements climatiques, de la biodiversité et de la lutte contre la désertification. Comme il a ratifié, en 1980, la convention relative aux zones humides d'importance internationale Ramsar.

La ratification par le Maroc de ces conventions et les efforts consentis pour se conformer à leurs dispositions démontre la volonté du pays de contribuer efficacement à l'effort mondial de protection de l'environnement et de s'assurer un développement durable. Cependant le pays, n'arrivant pas encore à tirer profit de la synergie que leur mise en œuvre commune peut produire, est décidé à mettre en place les structures appropriées capables de mettre convenablement en œuvre les décisions issues des négociations sur ces conventions

Il est d'ailleurs intéressant de s'attarder sur l'organisation de la COP22 par le Maroc pour mettre en valeur ses engagements pour le climat. En effet, le texte adopté par les délégations des 197 pays avance de deux ans l'adoption des modalités d'application de l'accord de Paris de 2015 sur le climat, qui furent arrêtées en 2018 à la COP24 organisée en Pologne.

Parmi les principales avancées de la COP22 on note :

- La présentation par plusieurs pays, comme le Canada, l'Allemagne, le Mexique et les États-Unis, de leur plan stratégique pour atteindre le «zéro net émission» en 2050, date à laquelle ils prévoient de ne pas rejeter plus de gaz à effet de serre dans l'atmosphère qu'ils ne peuvent en compenser.
- La ratification par onze États supplémentaires de l'accord de Paris sur le climat, dont l'Australie, l'Italie, le Japon, le Pakistan, la Malaisie et le Royaume-Uni.
- La promesse d'un financement de 83 millions de dollars, dont 50 millions accordés par l'Allemagne au Fonds pour l'adaptation qui a été institué dans le cadre du protocole de Kyoto.

Le Maroc avait en outre présenté lors de cet événement, son initiative «Ceinture Bleue», qui vise à construire la résilience des communautés côtières et à promouvoir une pêche et une aquaculture durables conformément aux attentes de l'Objectif 14 de développement durable (ODD). Les partenaires de la COP22 pour l'action sur les océans ont publié une feuille de route stratégique pour des mesures en faveur des océans et du climat, qui propose une vision de l'action sur les océans et le climat au cours des cinq prochaines années pour six océans.

Le Maroc avait également tenu sa promesse : Placer au cœur des débats des sujets qui préoccupent l'Afrique.

Enfin, assurer un suivi post COP 22 est également fondamental pour notre pays. En effet, les résultats obtenus, renforcés par les avancées du Global Climate Action et autres initiatives, constituent un fondement fort pour la présidence de la COP22 pour le Maroc. Il est cependant important de mettre en œuvre les recommandations de cette conférence à travers une feuille de route, qui permettra de concrétiser certains projets phares comme La Finance Climatique.